

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 92 (1963)
Heft: 8

Artikel: Le service dentaire scolaire (II)
Autor: Rey, Joseph
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040439>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

	<i>Origine</i>	<i>Domicile</i>
4. Gallmann Carlo	Kappel	Fribourg
5. Gendre Gabriel	Neyruz	Lussy
6. Gisler Nicolas	Dompierre	Sâles
7. Grandjean Bernard	Morlon	Granges
8. Gremaud François	Vuadens	Le Pâquier
9. Marchon Joseph	Vuisternens-en-Ogoz	Vuisternens-en-Ogoz
10. Pochon Jacques	Dompierre	Avenches
11. Rey Claude	Vallon	Châtel-St-Denis
12. Rusca Michel	Rancate	Attalens
13. Terrapon André	Montagny	Estavayer-le-Lac
14. Tinguely Pierre	La Roche	La Tour-de-Trême
15. Wicht Roland	Senèdes	Crésuz

Le service dentaire scolaire (II)

Enfin un Comité cantonal d'initiative

Que s'est-il passé depuis 1942 ?

Quelques rares communes ont pris l'initiative de créer leur propre service dentaire scolaire à l'instar des expériences accumulées à Bulle depuis 1939 ; ainsi les communes de Morat et Wünnewil en 1946, Fribourg en 1947 et Planfayon en 1959. Quant à la commune de Broc, elle a accepté depuis quelques années déjà de s'intégrer au système en vigueur à Bulle.

Ces premières expériences sont certes utiles, mais combien encore insuffisantes face à l'ampleur du problème.

La question du traitement dentaire de notre jeunesse a une telle importance sociale qu'elle ne peut plus intéresser les seuls médecins, dentistes et hygiénistes. Elle doit inciter nos autorités cantonales et communales, nos pédagogues et éducateurs, les associations de parents et maîtres, le mouvement familial et tout notre peuple à agir.

Nous ne sommes malheureusement pas encore unanimes à reconnaître qu'un tel service devrait s'inscrire parmi les tâches sociales les plus urgentes et les plus élémentaires. Preuve cette intervention d'un délégué d'une commission scolaire à une récente assemblée régionale de Mutualité scolaire venant affirmer que l'on s'était bien passé d'un tel service durant des siècles et qu'il n'y avait pas de motifs suffisamment valables pour changer. Avec vos idées sociales, ajoutait-il, vous voulez créer des besoins qui n'existent pas. Nos gosses ne seront pas plus heureux avec de belles dents et vous ne réussirez qu'à développer leur orgueil. Qu'en aurez-vous de plus ?

Une telle intervention provoqua une saine et unanime réaction de

l'assemblée, prouvant ainsi l'évolution importante des esprits, mais montrant en même temps qu'à la base de toute évolution sociale une éducation sociale appropriée et adaptée reste indispensable. La maturité sociale ne peut cependant s'acquérir que si les fondements mêmes en sont donnés par l'école déjà.

Une autre leçon est à retenir. Evitons d'aller trop vite en besogne, tenons compte de la mentalité des gens, n'agissons pas sans le peuple. Au cas contraire, nous risquerions de développer une nouvelle forme d'assistance sociale et non de progrès social. Or, faire du social, ce n'est pas agir pour les personnes mais avec les personnes. C'est réaliser un effort collectif au service du bien commun, c'est vouloir une solidarité généralisée face aux risques de la vie.

Cette préoccupation d'une montée à la fois sociale et humaine a donné naissance le 19 janvier 1957 à un Comité cantonal d'initiative en faveur des soins dentaires scolaires, présidé par M. le député Gustave Roulin, d'Estavayer-le-Lac, et dont le secrétariat est confié à M. Gérald Ayer, administrateur de la Ligue fribourgeoise contre la tuberculose.

Ce Comité d'initiative s'est assuré la collaboration étroite de MM. les préfets de nos districts, de représentants de la Société d'odontologie et de médecine, de la Mutualité scolaire et de représentants du corps enseignant fribourgeois.

Ce nouveau comité s'est donné pour tâche première de connaître et de faire connaître l'état dentaire de nos élèves par une consultation faite auprès d'écopiers des 6 premières classes primaires de 11 communes rurales du canton.

Une situation alarmante

Sur les 890 enfants soumis à un contrôle de leurs dents, 11 seulement (1,2 %) présentaient une dentition saine. Chez les autres, la moyenne des dents malades était de 8 dents par enfant.

Sur les 5935 dents de lait contrôlées, 3505 (59 %) étaient malades. Sur 14 019 dents définitives, 3537 (25 %) présentaient des caries avancées.

A part de très rares exceptions, les soins dentaires périodiques étaient inconnus de ces écopiers. On se rend chez le dentiste pour arracher une dent à cause des douleurs trop violentes. Sur les 890 élèves contrôlés, 111 seulement (12,5 %) présentaient une ou plusieurs dents déjà plombées.

Cette situation étant connue, il s'agissait de franchir une deuxième étape, celle de la lutte contre la carie dentaire.

Le mal est cependant si grand qu'une lutte généralisée entraînerait au départ des dépenses dépassant largement les moyens disponibles. Il faut se limiter aux possibilités actuelles et admettre que nos efforts n'ont pas pour but premier d'aider, de pallier ou d'atténuer des dommages existants, mais bien plutôt de prémunir notre jeunesse contre les dangers qui la menacent. C'est donc essentiellement une œuvre d'éducation et de pro-

phylaxie à développer, toutes deux devant marcher la main dans la main.

A la base, il faut cependant un plan de travail, une méthode, un but défini et pratique. Les expériences faites en Suisse et à l'étranger nous révèlent que nulle part on n'est véritablement satisfait des résultats acquis, car presque partout l'on se borne encore à un continuel raccommodage sans perspective de pouvoir un jour le réduire. Le travail augmente et les opérateurs n'y suffisent plus. Ainsi, un service nouveau qui ne tiendrait pas compte de ces faits ferait au départ déjà fausse route.

Un projet de Convention basé sur des principes nouveaux

Le Comité cantonal d'initiative s'est donc efforcé d'élaborer un plan d'action tenant compte des expériences faites ailleurs.

Son souci premier a été d'intéresser d'abord la plus petite communauté publique, c'est-à-dire la commune, d'où la préoccupation d'une collaboration étroite entre le service cantonal et la commune.

Cette collaboration doit prendre son départ dans l'acceptation d'une convention liant la commune et la soumettant à certaines obligations, car rien de durable ne peut s'établir sans un effort partagé.

Le Comité d'initiative, en recherchant des formules nouvelles, n'a pas voulu s'occuper d'abord de la dent malade, mais de la mâchoire saine, afin de la garder dans cet état et de faire ainsi don à l'enfant d'un bien durable et précieux qu'il tiendra, par une éducation appropriée, à sauvegarder.

On nous a reproché de sacrifier ainsi délibérément une génération de jeunes ayant déjà une dentition malade. Ce reproche devrait s'adresser à ceux qui auraient dû prendre les mesures utiles au moment où les dents de ces jeunes étaient encore en bon état, car notre devoir social d'aujourd'hui est de lutter contre la nouvelle carie des dents en nous efforçant de la réduire le plus possible et non pas de lutter contre ses effets déjà présents.

La Convention à passer avec les communes prévoit donc l'examen et le traitement des enfants des deux premières classes primaires. Chaque année, les nouveaux arrivés à l'école seront englobés dans ce service et ainsi la nouvelle génération d'enfants sera suivie durant toute la période de sa scolarité primaire, et même, si possible, durant sa scolarité secondaire et professionnelle.

Contrairement aux premières propositions faites en 1937, les enfants seront examinés, puis soignés, en principe pendant les heures de classe.

Les dentistes ainsi que les services dentaires scolaires ne peuvent seuls provoquer la mise en œuvre des idées nouvelles sur la réforme des soins dentaires à donner aux enfants.

La famille, l'école et le service dentaire doivent former une unité. Plus le service dentaire sera proche de l'école, mieux cela vaudra et les

maîtres s'y intéresseront davantage et soutiendront le développement d'un tel service de prophylaxie dentaire.

Il faut partir du principe nouveau que ce n'est pas l'enfant qui doit aller au dentiste, mais le dentiste à l'enfant, ce qui signifie qu'un tel service doit s'intégrer à l'école pour ne faire qu'un dans le système éducatif de l'enfant.

Quel est aujourd'hui le pourcentage des enfants qui se nettoient régulièrement les dents ? Réalise-t-on suffisamment le rôle capital que joue ce nettoyage pour prévenir la carie et d'autres maladies infectieuses ? N'est-il pas plus important d'avoir des dents propres que des oreilles, un nez, des mains, des pieds ou un cou propres, car on peut toujours laver ceux-là, tandis que pour les dents un terrain favorable à la carie est préparé en très peu de temps ? Une annotation dans le bulletin scolaire éveillerait sans doute l'amour-propre des enfants, ce qui serait aussi important sinon davantage que l'attribution de notes pour certaines branches secondaires.

Cette Convention à passer avec les communes prévoit encore l'examen obligatoire de la dentition, une contribution financière de la commune en faveur des familles qui n'auraient pas les moyens de procéder aux soins dentaires de leurs enfants, la garantie par la commune du paiement des soins dentaires donnés aux élèves.

Un premier cabinet dentaire ambulant



Pour agir, il faut un outil de travail qui puisse être mis à la disposition des régions et des enfants qui en ont le plus urgent besoin. Il y a donc à la base un effort financier à consentir, car cet instrument de travail doit être proche des écoles et des familles. Un cabinet dentaire ambulant est donc indispensable.

La Mutualité scolaire cantonale vient de donner l'exemple en prenant

à sa charge les frais de construction et d'installation d'un premier cabinet dentaire qui entrera en activité l'automne prochain.

Un seul cabinet dentaire est cependant insuffisant, car il ne peut servir que 1300 à 1400 enfants par année. Pour un service efficace, d'autres cabinets dentaires devraient être rapidement mis en activité. L'Etat, les communes, les associations économiques et professionnelles sont directement intéressés à ce problème de la santé du peuple.

L'outil a besoin de bras pour le faire fonctionner. Un service dentaire scolaire a besoin de dentistes scolaires dont la tâche sera d'inculquer à la jeunesse la notion d'une bouche saine et par suite d'une mâchoire saine afin qu'elle apprenne à estimer la valeur de ces organes et à les garder comme un bien précieux toute sa vie.

Quand le peuple aura appris par l'école et par les services dentaires scolaires à apprécier à sa juste valeur l'hygiène des dents, les autorités prendront à leur tour conscience qu'en appuyant financièrement le développement de tels services elles rempliront une mission sociale indispensable à la prospérité générale.

Par ce service dentaire encore à créer, un progrès social nouveau, qui pourrait être résolument humaniste, se prépare. Mais l'échec est toujours possible si l'argent devait subsister comme élément premier de décision.

Qui contribuera au paiement du deuxième cabinet dentaire ambulancier du canton ?

JOSEPH REY



Visitez
Morat
la ville pittoresque

« Pour une belle course scolaire »